

JULLIEN René

Né le 26 octobre 1920 à Brion (Vienne)

Demeure rue du Camp de César à Coutras (Gironde)

Arrêté le 23 juillet 1941

Fusillé le 24 octobre 1941 à 20 ans

Fils de cheminot, actif secrétaire des Jeunesses communistes de Coutras, René organise très rapidement son groupe dans la clandestinité, dès l'interdiction du PCF.

Devant le développement de l'activité « illégale » dans la région, la police procède à une perquisition et découvre chez lui des brochures datant d'avant-guerre. Arrêté en mai 1940, il est condamné à six mois de prison pour « détention d'archives des Jeunesses communistes ». Après appel, il est relaxé et libéré le 7 août.

Il s'installe à Bordeaux, travaille comme plâtrier et se voit confier la responsabilité régionale des Jeunesses communistes.

Nouvelles perquisitions en janvier et février 1941. Des notes concernant l'activité politique dans les Auberges de Jeunesse sont saisies. Lorsque la police vient l'arrêter le 24 février, René a pris le large.

Il s'appelle maintenant Roger Jeantet !

Il échappe de nouveau à la police en mars et devient Marc Fleury.

Il parcourt la Gironde, les Landes, les Charentes pour organiser les Jeunesses communistes et stimuler la résistance.

Le 1er juillet, Mme M. Bénétiau, rue du Mirail, qui lui a loué une chambre, le dénonce et apporte à la police les documents trouvés chez lui, notamment un stencil de l'Avant-Garde et des tracts. Le 23 juillet, René a rendez-vous avec un camarade place Saint-Projet. Reconnu par l'inspecteur Laffargue, il est arrêté et interné au Fort du Hâ.

René reste muet sous la torture. Ce courage et cette fidélité à son engagement exaspèrent Poinot : « C'est un des éléments les plus nocifs auxquels j'ai eu affaire... Obstination quasi bestiale... ironie mordante... révèlent un état d'esprit extrêmement dangereux. Sa seule existence constitue une menace grave... Agent bolchevique de premier plan... il est nécessaire de sanctionner par une mesure implacable l'activité criminelle que menait Jullien ».

René est condamné à quinze ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, le 12 septembre 1941.

Le préfet n'informera la famille de l'exécution de René qu'en mars 1942.